

# Compte rendu de la séance

du jeudi 15 avril 2021

Date de convocation 08/04/2021

Présents : Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA, Victoria GOBLET, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Nathalie PLOUVIEZ, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Absents représentés : Stéphanie DEVOS par Victoria GOBLET

Secrétaire(s) de la séance: Robert ROUFFIAC

## Ordre du jour:

- Vote du taux des taxes des impôts directs (foncier bâti et foncier non bâti)
- Vote du budget primitif de la commune 2021
- Vote des subventions allouées aux associations
- Travaux
- Questions diverses

Avant d'entamer les délibérés, nous allons procéder au vote du secrétaire de séance.  
Robert ROUFFIAC est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Il convient également d'approuver la rédaction du compte rendu de séance du 25 mars 2021.

Pour : 13                                  Contre: 0                                  Abstention : 0

Avant de débiter la séance, M. le Maire, président de séance demande la modification du déroulé de l'ordre du jour, de façon à commencer par le vote des taux des taxes, les subventions aux associations suivi du vote du budget, des travaux et des questions diverses.

## Délibérations du conseil:

### Vote du taux des taxes communales ( DE 2021\_012)

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante doit statuer chaque année sur les taux d'imposition des taxes directes locales.

Cette année, en raison de la suppression de la taxe d'habitation, il convient de mettre en œuvre le nouveau schéma de financement des communes territoriales.

Le produit de la TH sur les résidences secondaires ou des logements vacants non affectés à l'habitation principale reste perçu par la commune.

Par contre, jusqu'en 2023 le produit de TH pour les contribuables encore assujettis est affecté au budget de l'Etat.

Afin de compenser à l'euro près la perte de produit, la part départementale de la taxe foncière est transférée aux communes.

Ainsi le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux 2020 voté par le conseil départemental.

Un coefficient correcteur est appliqué afin de neutraliser les écarts pour ne pas que la commune soit surcompensée ou sous compensée.

En deçà de cette réforme, vient s'ajouter la fiscalisation de la compétence scolaire au profit de la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET.

Lors de la séance du 22 mars 2021, le conseil communautaire a décidé d'augmenter les taux du foncier pour assurer le financement des dépenses scolaires par le biais d'une ressource dynamique.

En contrepartie un pacte financier doit être mis en place entre les communes et la communauté d'agglomération.

Aujourd'hui, il convient de voter les taux des taxes pour la commune aux vues de la situation financière et des projets à venir.

Les Taxes	Ancien Taux	Taux après réforme de la TH	Nouveau Taux	Observations
Taxe Habitation	6.74 %	6.74%	6.74%	
Foncier bâti	11.94 %	41.85 %	30.07 %	diminution du taux au profit de l'agglomération GAILLAC GRAULHET
Foncier non bâti	67.97 %	67.97 %	48.84 %	diminution du taux au profit de l'agglomération GAILLAC GRAULHET

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver les taux comme énoncés ci-dessus :

Pour : 10 Contre : 0

Abstentions : 3 Aurélien GOULIGNAC, Michel SOULET, Robert ROUFFIAC

#### Vote des subventions allouées aux associations ( DE 2021 013)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal doit délibérer pour le montant des subventions allouées aux associations.

Afin de ne pas avoir de conflit d'intérêt, toute personne ayant un lien direct avec un bureau associatif ne doit pas prendre part au vote.

Cette année la commune a souhaité aider les associations sur la part des frais fixes qui leur incombe.

La commission finance a étudié les dossiers des associations afin d'être au plus prêt des besoins en espérant un retour des activités à la normale prochainement.

Après avoir délibéré, la commune décide d'allouer aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS		Elu ne prenant pas part au vote	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
ADMR	300,00		13	13	0	0
Age d'Or	80,00		13	13	0	0
Amicale des sapeurs-pompiers	50,00		13	13	0	0
Amicale Loisir Pétanque Puybegon	260,00		13	13	0	0
Anciens Combattants	50,00		13	13	0	0
Association laïque du	200,00		13	13	0	0

RPI						
Croix rouge	150,00		13	13	0	0
Cultures et loisirs	400,00	Aymeric GUIPAUD Véronique CHERBOURG	11	11	0	0
Foot Briatexte	140,00		13	13	0	0
Gym Briatexte	120,00		13	13	0	0
La Souris Puybegonnaise	160,00	Robert CINQ	12	12	0	0
Les clochers	130,00	Michel SOULET	12	12	0	0
Mutuelle Coup dur	15,00		13	13	0	0
Pieds Begon	80,00		13	10	0	3 (pour le montant de 80 €) Aurélien GOULIGNAC Robert CINQ Michel SOULET

Vote du BUDGET PRIMITIF de la commune ( DE\_2021\_014)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Puybegon,

Vu la reprise des résultats sur le CA 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Puybegon pour l'année 2021, présentée par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 606 208.88 Euros**

**En dépenses à la somme de : 606 208.88 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DEPENSES**

011	Charges à caractère général	92 480.00 €
012	Charges de personnel	121 036.00 €
14	Atténuations de produits	1 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	31 245.00 €
66	Charges financières	1 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	64 058.47 €
<b>Total</b>		<b>310 819.47 €</b>
	Opérations d'ordre	4 374.00 €
	Dépenses Imprévues	9 547.31 €
	Virement à la section d'Investissement	78 000.00
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>402 740.78 €</b>

**RECETTES**

013	Atténuation de charges	25 000.00 €
70	Produits des services	8 000.00 €
73	Impôts et taxes	89 010.00 €
74	Dotations et participations	108 596.00 €
75	Autres produits de gestion courante	18 500.00 €
042	Opérations d'ordre (transfert entre section)	0.00 €
<b>Total</b>		<b>249 106.00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté exercice 2020 (pour mémoire le BP de la commune intègre le résultat d'assainissement suite au transfert de compétence au 01/01/20 à la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET)	153 634.78 €
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>402 740.78 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 994.04
20	Immobilisations incorporelles	6 500.00
2046	Subventions d'équipements versées	17 632.00
21	Immobilisations corporelles	5 500.00
	Total opérations équipements	135 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 200.00
020	Dépenses imprévues	1 158.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	9 484.06
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>203 468.10</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

10	Dotations, fond divers	6 451.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 478.10
13	Subventions d'investissements	6 165.00
16	Emprunt	85 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
20	Immobilisations corporelles	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	78 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 374.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>203 468.10</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, VALIDE, à l'unanimité, le budget 2021 de la commune.

### Travaux

- Route de la Marquié : M. le Maire explique que suite aux intempéries du 1er février 2021, la route de la marquié s'est affaissée. Nous avons demandé une reconnaissance au titre des catastrophes naturelles qui à ce jour nous a été refusée.

Un bureau d'étude doit venir faire un sondage avant d'envisager les travaux à entreprendre.

- Carrefour de Larmès : suite à une réunion au pôle d'aménagement du DEPARTEMENT à Graulhet, le projet de sécurisation du carrefour prend forme avec une réalisation souhaitée d'ici la fin de l'année. Le projet sécurise la traversée de la D361 avec la mise en place de 2 îlots centraux, un éclairage public et de nouveaux abris bus.

Il prévoit également de sécuriser la D39 avec un îlot central et des bordures afin de ralentir la circulation. Une aire de co-voiturage verra progressivement le jour ainsi qu'un cheminement piétonnier avec plateau-ralentisseur si techniquement réalisable.

Questions diverses :

- Report de l'enquête publique de la modification simplifiée du PLU : l'enquête publique si les conditions le permettent, devrait avoir lieu du mardi 25 mai 2021 9h00 au jeudi 24 mai 17h00.

*La séance est levée à 22h35.*